

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 17 (1937)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Rapport du trésorier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

commerce suisse en France pour les échanges de stagiaires entre les deux pays. M. Brandt, après avoir félicité M. Weber de sa nomination, lui réitéra les remerciements de la Chambre de commerce pour l'aide précieuse qu'il lui apporte. M. Weber exprima à son tour ses remerciements et sa satisfaction d'avoir été appelé à siéger au sein du Conseil d'administration, et il souligna l'importance de l'œuvre entreprise par la Commission qu'il préside et la Chambre de commerce suisse en France pour le placement de jeunes gens suisses et français, futurs pionniers du développement et de l'amélioration toujours plus grands de la bonne entente économique entre France et Suisse.

MM. Charlès-Edouard Muller et Rodolphe Iselin ont été réélus comme commissaires aux comptes pour l'année 1937.

M. Brandt donna ensuite lecture d'une allocution sur les relations économiques entre la France et la Suisse en 1936, que notre revue est heureuse de publier dans le présent numéro, à la suite des rapports présentés à cette même Assemblée générale.

Le Président compléta cette allocution en remerciant ses différents collègues du Comité de direction et du Conseil d'administration, de même que les membres des Comités des sections de Lyon et de Marseille, du grand dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée. Il félicita également les titulaires et le personnel des différents secrétariats pour le travail accompli en 1936.

A son tour, M. Alfred Bollier, Vice-Président, en une très spirituelle improvisation, rappela que M. Louis Gustave Brandt « est à la fois le moteur et le régulateur de la Chambre de commerce » qui lui sait gré de l'abnégation dont il fait preuve en assumant la charge de Président.

M. Louis Bovet, Président de la section de Marseille, prit à son tour la parole pour apporter à l'Assemblée les témoignages d'amitié des membres du Comité de la section de Marseille et pour rappeler les excellents rapports entretenus entre le Siège central et sa section phocéenne (nous sommes également heureux de reproduire dans le présent numéro les rapports d'activité des sections de Lyon et de Marseille).

Enfin, « à tout seigneur, tout honneur », M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse et Président d'honneur de la Chambre de commerce, prononça une allocution dans laquelle il fit des déclarations relatives aux pourparlers actuels entre Paris et Berne au sujet de la Convention de commerce franco-suisse, qui furent écoutées avec un très vif intérêt et dont nos lecteurs ne manqueront pas de prendre connaissance à la fin du présent numéro. De chaleureux applaudissements saluèrent la fin de l'allocution de M. le ministre Dunant et, après lui avoir rappelé les sentiments de très grande dévotion que lui vouent tous les membres de la Chambre de commerce, M. Brandt leva la séance.

Cette dernière fut suivie d'un dîner de plus de 250 personnes (chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'à ce jour), à l'issue duquel M. J. M. Musy, conseiller national et ancien Président de la Confédération helvétique, prononça un grand discours sur « l'ordre social nouveau » que nous nous ferons un plaisir de reproduire *in extenso* ou en extrait dans le prochain numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse*. De nombreux journaux, tant en France qu'en Suisse, ont déjà rendu compte de ce très remarquable discours dont l'écho a résonné au delà des murs de l'Hôtel du Pavillon où les membres et amis de la Chambre de commerce suisse en France avaient eu le privilège de l'entendre.

## RAPPORT DU TRÉSORIER

MONSIEUR LE MINISTRE,  
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre l'état des recettes et des dépenses de l'année dernière, ainsi que le bilan au 31 décembre 1936. Nous vous indiquons également les chiffres de l'année 1935, afin de vous permettre une comparaison avec ceux de l'année écoulée.

### Etat des recettes et des dépenses de l'année 1936

	RECETTES	1936	1935
Cotisations :			
Siège de Paris .....		190.295,19	188.364,80
Section de Lyon .....		21.750 »	21.350 »
Section de Marseille .....		21.950 »	20.100 »
Subvention fédérale (frs suisses, 13.000).....		63.050 »	63.050 »
Publicité dans la <i>Revue Economique Franco-Suisse</i> .....		21.543,40	20.392,25
Intérêts, renseignements et divers :			
Siège de Paris .....		7.864,62	6.522,60
Section de Lyon .....		310, »	2.433,55
Section de Marseille .....		1.452,75	1.654 »
	Total des recettes.....	328.215,96	323.867,20

## DEPENSES

Siège de Paris :		
Loyer .....	27.000 »	29.025 »
Personnel .....	160.377,90	158.372,55
Frais généraux .....	57.082,83	61.930,96
Frais de la <i>Revue Economique Franco-Suisse</i> .....	25.410,40	23.085,75
Section de Lyon .....	23.787,45	21.600,25
Section de Marseille .....	30.493,80	27.353,35
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses .....	324.152,38	321.367,86
Excédent de recettes .....	4.063,58	2.499,34
	<hr/>	<hr/>
	328.215,96	323.867,20

## ACTIF

	1936	1935
Caisse et Banques .....	42.520,98	36.776,11
Créance à recouvrer .....	7.449 »	7.449 »
Dû par annonceurs .....	2.698,90	1.666,80
Comptes d'ordre .....	11.174,66	10.503,90
	<hr/>	<hr/>
	63.843,54	56.395,81

## PASSIF

Créditeurs divers .....	5.808,65	10.422,30
Comptes d'ordre .....	12.282,80	4.285 »
Provision pour créances douteuses et pertes sur la <i>Revue Economique Franco-Suisse</i> .....	12.872,23	12.872,23
Provision pour renouvellement du matériel et du mobilier, divers et imprévus .....	32.879,86	28.816,28
	<hr/>	<hr/>
	63.843,54	56.395,81

Ces chiffres appellent les observations suivantes :

Les cotisations encaissées pendant l'année écoulée par notre siège de Paris et par nos sections de Lyon et Marseille sont toutes en augmentation par rapport à 1935, soit une augmentation totale de 4.180 fr. 39. Cet accroissement provient de l'augmentation, au cours de ces dernières années, du nombre de nos adhérents; cette augmentation a été toutefois moins forte que de 1934 à 1935. Nous verrons plus loin combien il serait souhaitable que nous puissions compter à l'avenir sur des ressources plus abondantes pour faire face au montant toujours plus élevé de nos dépenses.

L'année 1936 se solde, pour notre Chambre de Commerce, par un excédent des recettes sur les dépenses de 4.063 fr. 58, alors que cet excédent n'avait été que de 2.499 fr. 34 à la fin de 1935. Ce solde a été incorporé dans le compte « Provision pour renouvellement du matériel et du mobilier, divers et imprévus » de notre bilan. Ce dernier fait apparaître une somme de 42.520 fr. 98 comme fonds en caisse et en banques, contre 36.776 fr. 11 à fin 1935. L'actif total s'élève à 63.843 fr. 54, contre 56.395 fr. 81 au 31 décembre 1935.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la situation de nos finances au terme de l'année écoulée et en exprimons nos remerciements à nos adhérents et à la Confédération suisse qui ont bien voulu soutenir matériellement la féconde activité de notre compagnie.

Malheureusement, nos prévisions financières pour l'année qui vient de commencer sont beaucoup moins favorables. Le budget qui a été adopté par notre Conseil d'Administration prévoit un dé-

ficit de 25.000 francs. Or, les dépenses dans ce budget ont été évaluées à leur minimum, alors que les recettes y figurent à leur maximum, ce qui nous laisse peu d'espoir d'éviter ce déficit. Celui-ci provient essentiellement de l'augmentation, d'une part, de nos frais généraux, d'autre part, des appointements de nos différents secrétaires à Paris, Lyon et Marseille et du personnel du siège central, due à la hausse du coût de la vie en France.

Par ailleurs, l'activité de notre Association s'intensifiant d'année en année, il en résulte (malgré nos efforts en vue d'une judicieuse compression) un accroissement des dépenses au titre de frais généraux, notamment en ce qui concerne l'affranchissement du courrier.

En invitant nos membres à nous verser le montant de leurs cotisations pour l'année 1937, nous avons pris la liberté de faire appel à leur générosité. Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont bien voulu augmenter leurs cotisations et nous donner ainsi la preuve tangible de l'intérêt qu'ils portent à notre institution. Ces libéralités seront d'un grand secours pour l'équilibre provisoire de nos finances, mais au train où la hausse générale du coût de la vie entraîne une augmentation de nos dépenses, il est prudent de prévoir dès maintenant les moyens par lesquels nous pourrions, d'ici la fin de l'année, être amenés à augmenter corrélativement nos recettes.

Au préalable, il appartient à notre Conseil d'Administration de vous rendre compte de l'activité de notre Chambre de Commerce en 1936, qui reprendra « in fine » la question de l'équilibre de nos finances.

Le Trésorier :  
Paul F. FATZER.